

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



**Quand mes
droits sont en jeu**
JE VAIS À THEMIS

Rapport moral

Themis en chiffres

I. Le Fonctionnement de l'association

- a. Les instances dirigeantes
- b. L'équipe de Themis
- c. La vie associative
- d. Les actions de Themis sur le plan local et national
- e. Des labels gages de qualité

II. Le service droit des jeunes : un accompagnement individuel

- a. Le service d'accès au droit
- b. Le mandat d'administrateur ad hoc
- c. Les auditions déléguées

III. Les actions collectives

- a. Le Mois de l'Autre
- b. L'Odyssée Citoyenne
- c. L'Aventure Citoyenne
- d. L'Odyssée Citoyenne Colmarienne
- e. Cité Citoyenne
- f. La participation des enfants
- g. #CollègeCitoyen
- h. Les interventions menées auprès des mineurs confiés et/ou en conflit avec la Loi
- i. Arachnima : la tournée des quartiers
- j. Les actions dans le sport
- k. Les actions à la demande
- l. Espace Egalité
- m. Cartes Junior du jeu de loi

Rapport moral de notre présidente **Annabelle Macé**

2022 fut une année charnière dans la vie de notre association.

Elle aura vu le passage de flambeau entre notre Présidente fondatrice Josiane Bigot et moi-même.

Josiane Bigot, magistrate honoraire, est la fondatrice de l'association Thémis avec quelques fidèles de la première heure, il y a de ça 33 ans.

Dans l'esprit de ses pionniers et dans la suite de la convention internationale des droits de l'enfants, il s'agit de créer une association pour le respect des droits des enfants et des jeunes qui seront les adultes de demain.

Trois décennies plus tard, notre Présidente fondatrice, Josiane Bigot, a fait de cette association de droit local alsacien, une association au rayonnement local et national

Avec toujours, comme fil rouge, l'accès au droit pour les enfants et les jeunes, tant sur un plan individuel pour chaque enfant en demande, que sur un plan collectif pour accompagner les enfants à devenir des citoyens responsables,

Je reprends humblement le flambeau, avec mon expérience d'avocate aux services des enfants depuis 20 ans, d'expert près le

Conseil de l'Europe et de Présidente de la commission des mineurs de l'Ordre des avocats de Strasbourg.

Je sais que je peux compter sur une équipe exceptionnelle de salariés de Thémis dirigée par Monia Zoghلامي d'un engagement sans faille pour l'association et son équipe.

Je sais que je peux compter sur notre équipe d'avocats partenaires, toujours fidèles et volontaires pour porter la voie des enfants en justice.

Je sais que je peux compter sur un Conseil d'Administration fort de personnalités de tous horizons de la vie civile, animées par la même volonté commune : faire avancer la cause des enfants.

Je sais aussi que je peux compter sur notre Présidente fondatrice Josiane Bigot pour continuer de partager avec nous son expérience, ses compétences, son énergie et sa personnalité lumineuse qui font que Thémis est ce qu'elle est aujourd'hui.

L'année 2022 suit deux années de crise sanitaire, avec toutes ses conséquences sur les enfants qui sont exposés directement aux effets de cette crise sur les adultes : accroissement du mal être, exposition à des dangers et notamment à toute forme de violences, isolement ...

Themis a poursuivi et accru encore ses actions pour la protection et le respect des droits des enfants.

Themis c'est notamment :

- 1 957 jeunes accompagnés à titre individuel en 2022 (contre 1 836 en 2021)
- une augmentation forte de notre activité du service droit des jeunes qui passe de 1154 à 1262 dossiers ouverts,
- 612 nouvelles désignations de Thémis en 2022 en qualité d'administrateur Ad hoc (AAH) pour représenter les enfants en Justice, représentant 1250 dossiers suivis (contre 596 désignations 2021 et 1 169 dossiers suivis)
- 704 mineurs victimes d'infractions pénales suivis en 2022, contre 711 en 2021
- 494 jeunes étrangers reçus contre 395 en 2021.

Chaque nouvelle année voit augmenter le nombre d'enfants vulnérables qui doivent être pris en charge d'une façon ou d'une autre par Thémis.

Malgré la diminution de certains financements, il nous a fallu faire face, maintenir l'équipe de salariés en place, remplacer les départs afin de pouvoir continuer notre accompagnement des enfants et poursuivre nos missions dans ce contexte d'augmentation du nombre d'enfants et de jeunes suivis.

Notre équipe et sa directrice font face avec un engagement et une énergie toujours guidés par la nécessité de la protection des enfants.

Les enfants et les jeunes sont reçus, écoutés, accueillis, conseillés, redirigés le cas échéant, défendus et représentés, quoi

qu'il arrive, avec toutes les compétences de notre équipe pluridisciplinaire : psychologues, éducateurs, juristes ...

Nous poursuivons toujours les auditions des enfants victimes de séparation parentale à la demande des juges aux affaires familiales de Mulhouse. Notre activité à ce titre est en augmentation constante. C'est un exercice délicat de retranscrire le plus fidèlement possible la parole des enfants qui ont demandé à être entendus par le juge en instaurant une confiance avec l'enfant. Faire que sa parole puisse être la plus libre possible tout en l'informant que la retranscription de l'audition sera communiquée au magistrat et à ses parents. Exercice d'équilibriste, au combien précieux pour les enfants, réalisé par notre équipe avec beaucoup de délicatesse et de compétence.

Nous poursuivons également notre collaboration active avec la protection judiciaire de la jeunesse et intervenons à sa demande et par son financement auprès des établissements de la protection de l'enfance.

Il s'agit pour notre association d'être au plus près des enfants les plus délaissés et notamment les mineurs en conflit avec la loi et les mineurs non-accompagnés.

Nous sommes reconnaissants de l'engagement et de la confiance renouvelés des collectivités territoriales et des représentants territoriaux de l'Etat qui nous permettent de poursuivre nos actions d'apprentissage de la citoyenneté dans les établissements scolaires.

Nous souhaitons vivement le renouvellement de notre convention d'objectifs en 2023 avec l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg afin de poursuivre notre partenariat pour le développement de l'éducation à la citoyenneté des mineurs, leur information et l'accès à leurs droits.

Ce parcours citoyen « Odyssée citoyenne » réalisé sur une année scolaire dans des classes de l'Eurométropole en partenariat étroit avec l'éducation nationale suscite toujours un vif intérêt des enfants, des questionnements et des réflexions tous azimuts sur leurs droits, la discrimination, la justice ...

La ville de Strasbourg, nous a également confié l'animation de conseils d'enfants dans les quartiers afin de constituer un conseil territorial.

Les enfants par ce biais acquièrent des habitudes démocratiques et en près de 4 années, nous avons vu naître beaucoup de belles réflexions et des projets concrets des enfants pour améliorer la vie de leur quartier.

Nous sommes également intervenus, à la demande, pour les lycées dans le cadre du mois de l'Autre, ou pour des interventions ponctuelles pour les collèges, ou conférences à destination de parents. Les éducateurs de Thémis ont notamment créé une nouvelle intervention centrée sur le harcèlement pour répondre aux besoins des établissements.

Nous avons également lancé en septembre 2022 l'action Cité Citoyenne, au sein des 2 collèges de la Cité éducative de Colmar,

afin de proposer des interventions dans toutes les classes, sur les thématiques de discrimination, justice et internet et les réseaux sociaux.

Lors de l'événement place aux droits à Strasbourg en septembre 2022, nous avons pu accueillir le défenseur des enfants, M Eric Delemar et lui proposer une visite de l'espace égalité.

Le 18 novembre 2022 à l'occasion de la journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels nous avons organisé en partenariat avec le CIDFF, France victime 67, le Planning Familial 67 et Strasbourg Eurométropole une journée d'assises avec pour thème la lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants.

Nous avons signé l'année passée une convention de partenariat avec le district d'Alsace de football. En 2022 ont été menées, dans des clubs de foot alsaciens, diverses actions pour sensibiliser les enfants sur les discriminations et sur leur droit à être protégés contre toute forme de violence.

L'association Thémis a en outre obtenu en 2022 le label "association menant des actions de sensibilisations sur les maltraitances sexuelles à destination du milieu scolaire" et notre agrément académique d'association partenaire de l'Education Nationale" a été renouvelé.

Notre association a pu bénéficier de nouveaux soutiens financiers et notamment de la CPAM sur l'accès au droit et les soins pour les jeunes étrangers et sur

la prise en charge de la santé mentale des mineurs vulnérables.

Enfin, en raison des hausses du SMIC et de l'inflation, nous avons dû procéder à des revalorisations des salaires. Ces hausses se font pour l'instant à financement constant, et nous amène à poursuivre sans relâche nos recherches de financements.

Comme vous pouvez le constater, 2022 a été, à nouveau pour Thémis, une année riche en actions de toute sorte en faveur des enfants.

L'année 2023 s'annonce tout aussi active en nombre d'enfants et de jeunes reçus et suivis et en interventions pédagogiques.

La question de l'accompagnement des enfants exposés aux violences conjugales nous amène à réfléchir à la forme que cet accompagnement doit prendre pour être adapté aux enfants qui nous sont orientés dans ce cadre. Nous venons dans ce cadre de répondre à un appel à projet de la Communauté européenne d'Alsace sur la question de la prise en charge psychologique des enfants victimes de violences conjugales graves et/ou impactés par un homicide au sein du couple.

Par ailleurs, nous avons été sollicités par le Parquet du Tribunal Judiciaire de Mulhouse afin de mener des évaluations des mineurs victimes dans le cadre du dispositif EVVI dit évaluation victime vulnérable. Ces évaluations débutent en 2023.

Nous participons toujours à différentes instances locales concernant l'accès au droit des enfants, les séparations parentales, la lutte contre les violences commises sur les mineurs, la lutte contre les discriminations ...

Près de 33 ans après sa création, Thémis apparaît, avec ses 25 salariés et ses près de 2.000 enfants et jeunes accompagnés par an à titre individuel, comme l'un des acteurs majeurs de la protection des droits des enfants et des jeunes en Alsace.

Un immense Merci, au nom des enfants, à tous les bénévoles, salariés, collectivités territoriales, représentants territoriaux de l'Etat et financeurs de tous horizons.

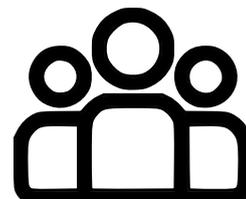
Themis en chiffres

Une équipe pluridisciplinaire au service des droits de l'enfant



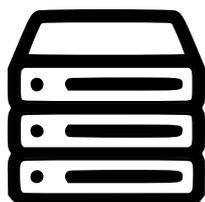
3

Lieux d'accueil : Strasbourg,
Mulhouse et Colmar



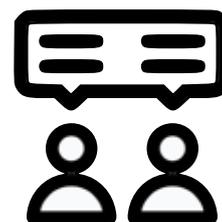
24

Salariés



1 262

Dossiers ouverts dans le cadre du
service droit des jeunes



1 957

Jeunes accompagnés dans le cadre du
service droit des jeunes



612

Désignations en qualité
d'administrateur ad hoc



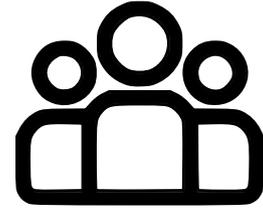
1 250

Dossiers suivis en qualité
d'administrateur ad hoc



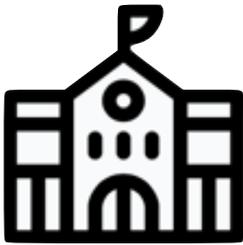
1 054

Interventions collectives sur l'ensemble de l'Alsace



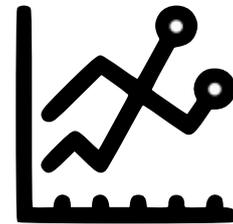
7 043

Enfants et jeunes rencontrés dans le cadre des actions collectives



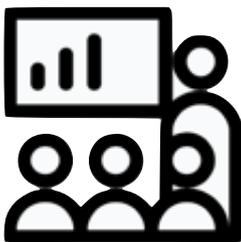
118

Etablissements concernés



+ 32 %

D'interventions par rapport à 2021



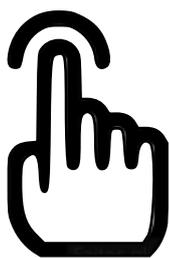
13

Formations



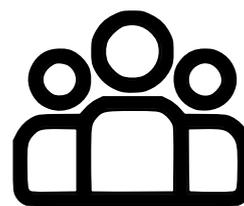
10

Conférences



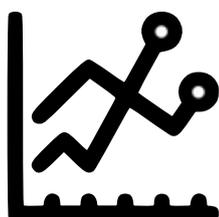
176 753

Visites sur notre site internet



77 493

Visiteurs uniques sur notre site internet



+25 %

De visites par rapport à 2021



1 390

Abonnés sur notre page Facebook



116 962

Visites sur notre affiche « Lutte contre les discriminations »



588

Followers sur Instagram

I. Fonctionnement de l'association

a. Les instances dirigeantes

Le bureau

Annabelle Macé

Présidente

Magali Spaety

Vice présidente

Grégory Fénius

Trésorier

Stéphane Medy

Secrétaire

Josiane Bigot

Assesseure

Anne-Laure Klenschi

Assesseure

Fabienne Hagemann

Assesseure

Le conseil d'administration

Christiane Bibert

Frédérique Dewulf

François Giordani

François Wendling

Claude Schauder
Olivia Trambly De Laissardière

Sarah Weinryb

Marion Badoc

Evelyne Fritsch

Sonia Loos

Bénédicte Kerebel

Thomas Kaybaki

b. L'équipe de Themis : organigramme au 31 décembre 2022

Direction

Monia Zoglami
Directrice

Coordination régionale

Céline Bur
Coordinatrice juridique

Marie Pincemaille
Coordinatrice pédagogique

Eve Bechmann
Gestionnaire administrative et financière

Pôle juridique

Eva Lehner
Juriste

Tristan Carthalade
Juriste

Margaux Wioland
Juriste

Romane Fontanive Baudran
Juriste

Kerrys Barker
Chargée de mission en droit des étrangers

Agathe Feuillard-Hatton
Juriste

Canset Aktas
Apprentie Assistante Sociale

Anna Barresi
Psychologue

Pôle éducatif

Eliane Meyer
Educatrice

Valentin Glavasevic
Educatrice

Debora Martinez
Educatrice

Aurélie Miguet
Educatrice

Assala Soltani
Apprentie éducatrice

Jade Chanard
Apprentie éducatrice

Timothée Gourlin
Educatrice

Christine Kohler
Educatrice

Caroline Jehl
Educatrice

Stéphanie Hegy
Apprentie éducatrice

Christine Lasfargue
Assistante administrative Bas-Rhin

Fanny Studer
Assistante administrative Haut-Rhin

c. La vie associative

Le conseil d'administration et le bureau

Le bureau de l'association s'est réuni **8** fois en 2022. Les travaux du bureau sont surtout centrés sur l'organisation, la mise en œuvre et l'évolution des emplois dans l'association, en assurant l'équilibre financier de l'association.

Le conseil d'administration de l'association s'est réuni **4** fois en 2022.

Les réunions « Administrateur Ad hoc »

Les réunions sur les dossiers gérés par l'association en qualité d'administrateur ad hoc ont lieu en moyenne toutes les 6 semaines. Ces temps permettent de réunir les professionnels de Strasbourg et Mulhouse traitant des dossiers ad hoc, ainsi que certains administrateurs. Il s'agit d'offrir un temps d'analyse et d'étude des dossiers qui peuvent présenter des difficultés.

Les dossiers Bas-rhinois et Haut-rhinois sont ainsi supervisés et discutés en équipe. **11** réunions ont eu lieu au courant de l'année 2022.

Des réunions dossiers, réunissant les juristes et éducateurs des deux équipes ont également lieu toutes les semaines.

Le partenariat avec les avocats de la jeunesse

Depuis la création de Themis, les avocats ont une place essentielle et travaillent en relation étroite et quotidienne avec nos équipes. Cette organisation reste singulière en France. Ce travail partenarial est à promouvoir.

L'intervention des avocats au sein de l'association est une des garanties de la prise en compte effective des droits des enfants. Les avocats interviennent également sur mandat lorsque Themis est désignée en qualité d'administrateur ad hoc.

Ils interviennent également bénévolement en classe pour rencontrer les élèves des classes partenaires de primaires et collèges.

La Maison des Adolescents

Nous sommes membres du Conseil d'Administration de la Maison des Adolescents et assurons une permanence hebdomadaire par la mise à disposition d'un membre du personnel.

Nous avons assuré **48** permanences en 2022..

Les adhérents

En 2022, l'association compte 59 adhérents. Ce réseau est extrêmement précieux pour soutenir l'association et est aussi à l'initiative de manifestation de soutien.

d. Les actions de Themis sur le plan national

La Fédération Nationale des Administrateurs Ad hoc

L'association, par l'intermédiaire de sa directrice, préside cette fédération, qui consiste en un regroupement d'administrateurs ad hoc qui exercent la mission en qualité de personne physique ou de personne morale et qui regroupe une cinquantaine d'adhérents.

Le comité de suivi du Défenseur des Droits

Sollicités par le Défenseur des Droits, nous avons, depuis 2017, contribué à la rédaction d'outils pédagogiques mis en ligne permettant l'éducation des enfants et des jeunes à leurs droits. Cette plateforme d'outils, appelée Educadroit, a été lancée en 2017 et nous faisons partie de son comité de suivi (promotion, utilisation, évaluation des outils). En 2022, nous avons participé au comité de suivi afin d'élaborer des contenus adaptés aux adolescents.

La Consultation nationale du Défenseur des enfants

En 2022, nous nous sommes engagés dans le cadre de la Consultation nationale du Défenseur des droits. Nous avons travaillé avec les enfants d'une classe de CM2 de l'Eurométropole.

Leurs propositions ont alimenté le rapport du Défenseur des droits sur le thème du droit à l'intimité et au respect de la vie privée. Nous avons participé à la journée de restitution à Paris le 17 novembre 2022 avec une jeune.

La Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance

THEMIS a assuré par mon intermédiaire la présidence de la CNAPE de 2017 à fin 2022. Je crois pouvoir affirmer que l'orientation de la fédération a été ainsi infléchie du côté des droits des enfants, alors que nous sommes vraisemblablement l'un des adhérents les plus modestes en termes de budget.

La CNAPE, outre son rôle d'animation de ses réseaux internes, est un partenaire incontournable des pouvoirs publics et des institutions touchant à la protection de l'enfant. C'est ainsi que son rôle a été déterminant lors de la discussion des amendements à apporter à la loi de février 2022 sur la protection de l'enfance, puis lors de l'adoption des décrets d'application.

La CNAPE se mobilise également très fortement pour les enfants particulièrement stigmatisés, qu'ils soient à Mayotte, de retour de Syrie, ou tout simplement mineurs non accompagnés sur le territoire métropolitain... voire en conflit avec la loi.

Elle participe très activement depuis sa création au CNPE, et fait entendre (ou essaie) la voix des enfants au CESE où elle est la seule représentante de la protection de l'enfance.

Josiane BIGOT

e. Des labels gages de qualité

Jeunesse Education populaire

Cet agrément, délivré par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, vise à reconnaître les démarches et activités en faveur de la jeunesse.

Themis en bénéficie depuis 1991.

Habilitation administrateur ad hoc

Cet agrément, délivré par la Cour d'Appel de Colmar, vise à autoriser l'association comme personne morale pouvant être désignée par décision judiciaire dans le cadre d'une procédure civile ou pénale qui se substitue aux représentants légaux pour exercer leurs droits aux nom et place du mineur et assurer une mission d'accompagnement adaptée et effective le temps de la procédure.

Themis en bénéficie depuis 2001.

Convention Aide aux victimes

Le ministère de la Justice est le premier partenaire institutionnel des associations d'aide aux victimes locales, notamment parce que les victimes qui sont aidées, relèvent de faits pénaux portant atteinte à l'ordre public, à l'intégrité physique, matériel et psychologique des personnes.

Le ministère de la Justice, donc avec la politique pénale locale, sont les premiers interlocuteurs des associations, et c'est pourquoi les Associations d'aide aux victimes sont conventionnées et habilitées par la Cour d'appel.

Themis en bénéficie depuis 1999.

Association partenaire de l'Education Nationale

Cet agrément est attribué par l'inspection académique de Strasbourg.

Membres de la communauté éducative, les associations partenaires proposent des activités éducatives complémentaires aux enseignements dans le respect des projets d'école et d'établissement. L'agrément du ministère chargé de l'éducation nationale garantit que l'association respecte les principes de l'enseignement public.

Themis en bénéficie depuis 2006, et a renouvelé ce partenariat en 2022.

Label « Association menant des actions de sensibilisation sur les maltraitances sexuelles à destination du milieu scolaire »

Cet agrément est attribué par la Direction Générale de la Cohésion Sociale.

Ce label a pour objectif de soutenir et renforcer les actions et supports pédagogiques de sensibilisation à la lutte contre les maltraitances sexuelles pour les mettre à la disposition des enfants eux-mêmes, de leurs parents ainsi que des professionnels de l'éducation nationale qui sont en contact avec eux.

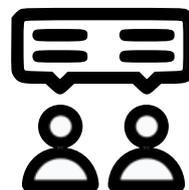
Themis bénéficie de cette reconnaissance depuis 2022.

II. Le service droit des jeunes : un accompagnement individuel



1 262

Dossiers ouverts dans
le cadre du service
droit des jeunes



1 957

Jeunes accompagnés dans
le cadre du service droit
des jeunes

L'accompagnement individuel pluridisciplinaire des enfants leur permettant un accès à leurs droits est au cœur même de l'objet de l'association. Cet accompagnement se traduit par l'accueil d'enfants et de jeunes jusqu'à l'âge de 21 ans dans le cadre de permanences d'accès au droit au sein de nos 3

établissements (Strasbourg, Colmar et Mulhouse), l'accueil et l'accompagnement de jeunes de 12 à 16 ans dans le cadre du dispositif « Stage Horizon » et l'exercice par l'association du mandat d'administrateur ad hoc dans le ressort de la Cour d'Appel de Colmar.

a. Le service d'accès au droit

Le Service d'accès au droit permet à tout jeune ayant une problématique concernant ses droits (au sens large du terme) de solliciter l'écoute, les informations, l'appui et l'accompagnement des différents professionnels de l'association.

Nous proposons un accompagnement individualisé de chaque enfant et/ou jeune en fonction de sa demande et des problématiques repérées par notre équipe pluridisciplinaire. Nous repérons dans le cadre de nos entretiens un certain nombre de difficultés qui seront alors travaillées soit en interne, soit avec nos partenaires associatifs et institutionnels.

La double écoute (juriste/psychologue, juriste/éducateur, éducateur/psychologue) que nous proposons nous paraît essentielle afin de déterminer l'accompagnement adéquat en fonction de l'intérêt du jeune. Nous pouvons regrouper nos accompagnements individuels en 5 domaines d'activités, détaillés ci après.

1. L'accompagnement des enfants et jeunes pris dans les conflits en matière de **droit de la famille**

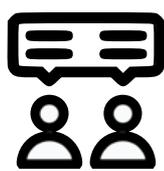
Il s'agit d'enfants et de jeunes qui se trouvent en difficulté face à la séparation souvent conflictuelle de leurs parents.

Ces enfants et jeunes nous sollicitent pour avoir un lieu d'écoute qui entend leurs difficultés à se trouver au cœur du conflit parental, conflit dans lequel ils deviennent souvent l'enjeu.

Outre les informations juridiques qui leur sont communiquées sur la possibilité d'être entendus par le juge aux affaires familiales, nous travaillons avec eux sur leur place d'enfant au sein de la famille de manière à ce qu'ils puissent se détacher du conflit opposant leurs parents.

Il s'agit d'un public particulièrement vulnérable. Nous avons par exemple été amenés à transmettre des informations préoccupantes pour certains jeunes suivis lorsque nous étions inquiets des conséquences liées au mal-être dans lequel ces jeunes se trouvaient (fugues, mises en danger...)

En parallèle de l'accompagnement proposé à l'enfant, nous menons également un travail de soutien à la parentalité, en tentant de faire prendre conscience aux parents que leurs intérêts sont parfois en opposition avec ceux de leurs enfants.



79
Enfants
accompagnés



121
Actes réalisés

2. Les enfants en difficultés

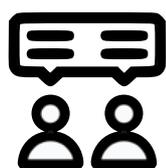
Il s'agit d'un accompagnement mené pour des jeunes qui se trouvent en difficulté par rapport au système scolaire de par leur comportement ou leur décrochage.

Dans le cadre de notre service droit des jeunes, nous sommes sollicités par les équipes pédagogiques des établissements scolaires, par nos partenaires institutionnels (SPE, PJJ...) et/ou par les familles pour informer et accompagner le jeune convoqué devant le conseil de discipline.

Nous avons en 2022 accompagné 7 jeunes dans ce cadre.

En plus de ces différents domaines d'intervention, nous répondons à toutes questions sur l'accès au droit des enfants et jeunes et, à ce titre, sommes régulièrement sollicités par nos différents partenaires sur les possibilités légales d'agir en faveur des enfants suivis par leurs services (maison des adolescents, PJJ, Collectivité Européenne d'Alsace, Education Nationale...).

Il s'agit également de l'accueil de jeunes qui se trouvent sous l'emprise de conduites à risque. Les conduites à risque s'entendent comme des comportements mettant les jeunes en risque de danger (addictions, fugues...).



7

Enfants
accompagnés



15

Actes réalisés

3. Les mineurs en conflit avec la Loi

Nous accueillons dans le cadre de nos permanences des jeunes qui sont présumés avoir commis une infraction à la Loi et qui se retrouvent convoqués devant le Juge des Enfants pour une mise en examen ou devant le Tribunal pour Enfants aux fins d'être jugés.

Ces jeunes nous sollicitent afin de savoir comment se déroule l'audience, quelles sont les sanctions encourues et être mis en relation avec les avocats de permanence devant le Tribunal pour Enfants.

Le fait pour le jeune de venir nous voir lui permet de réfléchir à son acte et permet également qu'un rendez-vous avec l'avocat soit fixé avant le jour de la convocation.

Nous travaillons par ailleurs en collaboration avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, qui nous oriente des jeunes suivis et accompagnés par leurs services.

Nous proposons également une permanence délocalisée au sein du quartier mineur de la maison d'arrêt de l'Elsau.

Cette permanence, organisée en collaboration avec les services de la protection judiciaire de la jeunesse, permet notamment aux mineurs non accompagnés incarcérés de solliciter des informations juridiques quant à leur régularisation administrative..



18

Enfants
accompagnés



55

Actes réalisés

4. Les mineurs victimes d'infractions pénales

En tant qu'association conventionnée aide aux victimes par le Ministère de la Justice, nous proposons un accueil et un accompagnement pour les mineurs victimes d'infractions pénales.

Nous sommes par ailleurs l'unique structure en Alsace à proposer une prise en charge spécifique pour les mineurs victimes.

Cet accompagnement se traduit en un appui sur toutes les questions juridiques de la procédure (de l'enquête préliminaire jusqu'au recouvrement de l'indemnisation).

Cet accompagnement permet également la mise en relation avec des avocats de la jeunesse qui proposent des consultations juridiques gratuites pour les mineurs au sein même de nos locaux, ce qui permet d'éviter la multiplication des lieux pour des jeunes déjà fragilisés par la lourdeur des procédures.

Cet accompagnement permet enfin à l'enfant et/ou au jeune victime d'avoir un lieu d'écoute et de pouvoir bénéficier d'un soutien psychologique avant, pendant et après la procédure.

Nous recevons dans ce cadre beaucoup d'enfants victimes dans un contexte de violences intrafamiliales (violences commises par les parents, au sein de la fratrie, ou enfants témoins de violences conjugales...). Dans ces situations, les enfants nécessitent un accompagnement très adapté dans la mesure où ils se retrouvent très souvent pris dans un conflit de loyauté et culpabilisent d'avoir

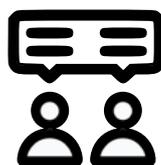
dénoncé les faits. Outre l'accompagnement juridique, le travail mené par le psychologue est alors indispensable.

Nous faisons le constat en 2022 de demandes de prises en charge et d'accompagnements de plus en plus urgentes qui nécessitent une réactivité et disponibilité de nos équipes pluridisciplinaires.

Les violences intra-familiales ne cessent d'augmenter, de même que le nombre de victimes d'infractions à caractère sexuel.

Les jeunes reçus nous sont orientés par nos différents partenaires locaux :

l'Education Nationale, les services du Conseil Départemental, la PJJ, les missions locales, les Maisons des Ados, les autres associations (prévention spécialisée, aide aux victimes, associations caritatives...).



704

Enfants
accompagnés



3 765

Actes réalisés

5. Les jeunes étrangers



494

Jeunes étrangers reçus

En tant que service d'accès au droit pour les enfants et les jeunes, nous accueillons de nombreux jeunes étrangers.

Nous différencions dans ce public les jeunes reconnus mineurs non accompagnés (MNA) par les services de protection de l'enfance, les jeunes dont la minorité et/ou l'isolement a été remis en cause, les jeunes majeurs et les jeunes en famille.

Nous informons ainsi les primo arrivants se déclarant mineurs non accompagnés sur leurs droits, et nous les réorientons vers les services de protection de l'enfance afin que leur minorité et isolement soient évalués. En cas de remise en cause de ce statut, nous pouvons présenter ces jeunes à un avocat de notre réseau partenaire afin qu'ils puissent saisir le juge des enfants pour faire reconnaître leur statut de MNA.

Nous remercions ainsi nos avocats partenaires que nous sollicitons très souvent et en urgence et qui font preuve de réactivité pour recevoir les jeunes très rapidement.

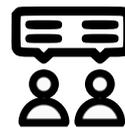
Dans le cadre de nos partenariats avec des établissements accueillants des MNA, nous fournissons un appui technique et juridique aux jeunes et aux équipes éducatives. Nous informons les jeunes de leurs droits en matière de régularisation administrative et nous rédigeons des courriers de régularisation pour leur demande de titre de séjour ou des récits de vie pour leur demande d'asile.



1 289

Actes réalisés

Par ailleurs, nous continuons de réfléchir avec nos partenaires sur une meilleure prise en charge de ces jeunes et sommes présents lors des différents groupes de travail.



58

Primo arrivants



44

Non reconnus MNA par la CeA



29

Jeunes ont rencontré un avocat



44

Lettres de régularisation



2

Récits de vie

Permanences réalisées en maison d'arrêt

Il s'agit pour l'association d'organiser des permanences juridiques en prison. Cette délocalisation de notre permanence d'accès au droit fait suite à un constat de l'équipe d'éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du nombre important de jeunes étrangers au sein du quartier mineur.

Pour les jeunes étrangers incarcérés de nombreuses problématiques existent : barrière de la langue, absence de famille, peu de moyens...

Ils n'ont pas accès aux services habituellement proposés, et n'ont pas forcément les moyens de se renseigner par eux même.

L'association organise ainsi des interventions ponctuelles à la demande en maison d'arrêt. Les entretiens sont confidentiels, et réalisés sur la base du volontariat.

En 2022, 2 jeunes étrangers incarcérés ont pu bénéficier d'un accompagnement.

Le développement de nos activités sur le territoire du Haut-Rhin

Suite à un financement de la CPAM du Haut Rhin, nous avons pu poursuivre le développement de nos missions auprès de jeunes étrangers à Colmar et Mulhouse. Ce développement de nos activités est passé par la formation d'avocats et d'acteurs de la protection de l'enfance sur la thématique des MNA et de la demande d'asile, ainsi que par de nombreuses rencontres avec les partenaires locaux.

Nous accordons maintenant également une attention particulière à l'accès aux droits et aux soins pour les jeunes étrangers.

Grâce aux différentes missions sur ces thématiques, nous constatons une meilleure orientation et reconnaissance de l'association sur le territoire, puisqu'en 2022, nous avons reçu et accompagné 89 jeunes sur cette thématique sur nos sites du Haut-Rhin, contre 17 jeunes en 2021.

La semaine des réfugiés

Dans le cadre de la Semaine réfugiés 2022, l'association Themis, le dispositif JAMES et les photographes Adrien Berthet et Florian Machot-Boschero ont accompagné douze jeunes à créer et imaginer une exposition de photographies. Des jeunes entre 15 et 19 ans, venus de tout horizon, se sont rencontrés lors d'ateliers d'écriture et de photographie. Ils ont créé ensemble une exposition retraçant leur histoire et expérience de vie. Ils ont partagé leur travail à une soixantaine de personnes lors du vernissage au Centre social et culturel du Fossé-des-Treize, suivi d'un concert de l'association Ballade au Social bar.

6. Le Stage Horizon

Le stage "Horizon" est la mise en œuvre d'un projet personnalisé sur le temps scolaire. Il est élaboré au bénéfice d'un élève en difficulté comportementale, conjointement par un collègue ou un lycée, l'association Themis (avec l'association Sahel Vert pour le Haut-Rhin), et la famille du jeune concerné.

Le stage "Horizon" concerne les jeunes mineurs de 12 à 16 ans scolarisés dans des collèges ou lycées :

- présentant des comportements problématiques (absentéisme, infractions au règlement intérieur, ...) susceptibles de les conduire à une sanction disciplinaire,
- concernés par une mesure d'exclusion scolaire prononcée par le chef d'établissement ou le conseil de discipline
- présentant une problématique de décrochage scolaire

Le stage Horizon peut être d'une durée maximale de 5 jours dans le Bas-Rhin et de 4 à 10 jours dans le Haut-Rhin et se décline par une prise en charge à 4 niveaux :

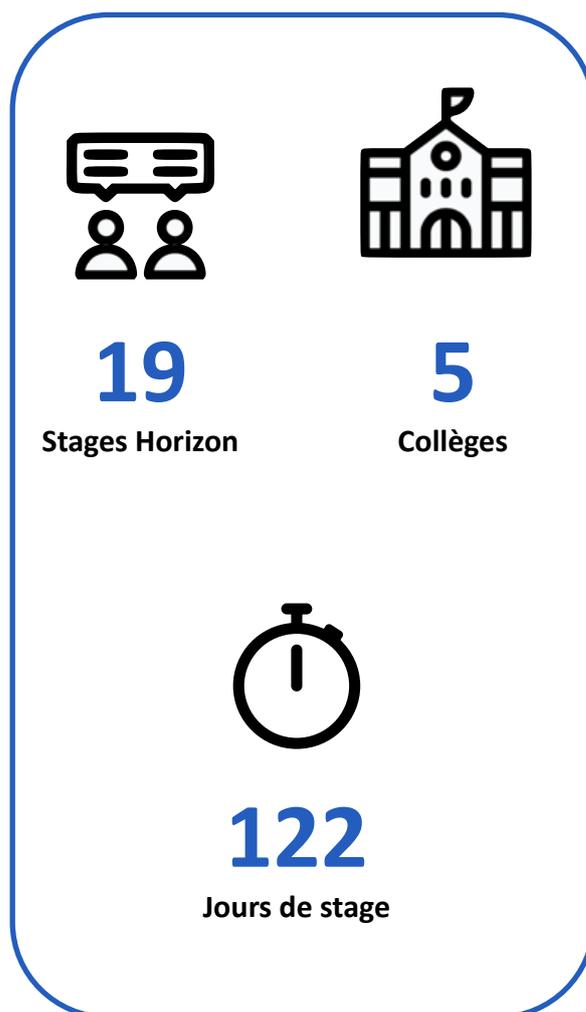
1. Un accompagnement civique fondé sur une sensibilisation au Droit et à la Loi (*Audience au tribunal, rencontre avec professionnels et institutions (avocats, forces de l'ordre...)*)

2. Un accompagnement éducatif fondé sur la découverte d'actions d'éducation à la citoyenneté en milieu scolaire ou extra scolaire (*animations d'exposition, rencontre de classes..*)

3. Un accompagnement scolaire pour permettre la poursuite des apprentissages et travailler l'orientation scolaire et/ou

professionnelle (*Orientoscope, CIO, réalisation de tests...*).

4. Un accompagnement d'ordre technique dans le cadre d'une action de solidarité. Cet accompagnement est réalisé dans le Haut-Rhin par l'association Sahel Vert, qui prend en charge les jeunes sur un temps complémentaire équivalent au temps passé à Themis (*Participation à des réalisations concrètes, en mécanique, menuiserie, maçonnerie, espaces verts, conditionnement de colis alimentaires*).



b. Le mandat d'administrateur ad hoc

L'association est habilitée par la Cour d'Appel de Colmar à exercer la mission d'administrateur ad hoc et ce, depuis 2001.

Un administrateur ad hoc est une personne physique ou morale désignée par un magistrat afin de représenter les intérêts d'un mineur dans les cas prévus par les articles 706-50 du Code de Procédure Pénale et 388-2 alinéa 1^{er} du Code Civil.

Ainsi, un administrateur ad hoc va être désigné dans le cadre d'une procédure pénale lorsque les intérêts d'un mineur victime de faits volontairement commis à son encontre ne sont pas suffisamment protégés par ses représentants légaux ou l'un d'entre eux. La mission de l'administrateur ad hoc consiste alors à exercer, au nom et pour le compte du mineur, les droits reconnus à la partie civile et se constituer, le cas échéant, partie civile.

La désignation de l'administrateur ad hoc peut intervenir à tous les stades de la procédure pénale.

Nous sommes ainsi susceptibles d'être désignés par le Procureur de la République, le Juge d'Instruction ou la juridiction de jugement.

En matière civile, l'administrateur ad hoc pourra être désigné par le Juge aux Affaires Familiales chargé des tutelles des mineurs ou le Juge saisi de l'instance lorsque les intérêts d'un mineur apparaissent en opposition avec ceux de ses représentants légaux.

A titre d'exemple, nous pouvons citer les procédures en contestation de reconnaissance de paternité, procédures qui, de par leur objet consistant à remettre en cause le lien de filiation d'un enfant, induisent un conflit d'intérêt entre l'intérêt propre de l'enfant et celui des parties à la procédure.



612

Désignations en
qualité
d'administrateur ad
hoc



1 250

Dossiers suivis en
qualité
d'administrateur ad
hoc

De même, il nous arrive régulièrement d'intervenir sur mandat du Juge aux Affaires Familiales chargé des tutelles des mineurs afin de représenter les intérêts des mineurs en matière de succession laissant héritier l'enfant et le représentant légal survivant. Il apparaît clairement à la lecture de ces deux articles que l'administrateur ad hoc a une mission de représentation juridique du mineur, qui va au-delà d'une simple mission d'accompagnement. Même si l'administrateur ad hoc va bien évidemment tenir compte de la parole de l'enfant, sa mission va consister à représenter son intérêt, mission loin d'être toujours aisée.

Les désignations 2022 dans le cadre de **procédures pénales**

Provenance des désignations pénales

Magistrat	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Parquet	105	150
Juge d'instruction	24	34
Président du Tribunal Correctionnel	14	0
Juge des enfants	0	4

Motif des désignations pénales

Thématique	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Violences	71	90
Viols/agressions sexuelles	30	42
Soustractions aux obligations	0	9
Enquêtes préliminaires (auditions des enfants)	25	3
Enfants exposés aux violences conjugales	8	33
Prostitution des mineurs	2	6
Mineurs auteurs	1	2
Soustraction d'enfant	1	2
Autres	2 (mises en danger)	2 (blessures involontaires)

Les désignations 2022 dans le cadre de **procédures civiles**

Provenance des désignations civiles

Magistrat	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Juge aux affaires familiales / Juge des tutelles	81	122
Juge des enfants	28	22
Service civil du parquet	27	1

Motif des désignations civiles

Thématique	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Autorité parentale	0	15
Assistance éducative	28	22
Contestation de paternité	19	5
Successions/patrimoine du mineur	5	10
Recouvrement dommages intérêts	55	90
Demande d'asile	27	1
Tutelle d'état	2	2

L'accompagnement particulier des demandes d'asile

Dans le cadre de l'accompagnement des mineurs demandeurs d'asile, nous avons exercé des missions spécifiques telles que :

- L'accompagnement à l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides : **24 jeunes ont ainsi été accompagnés à l'OFPRA** à Paris dans leur demande d'asile
- L'accompagnement à la Cour Nationale du Droit d'Asile : **1 jeune a bénéficié d'un accompagnement dans son recours contre la décision de l'OFPRA**
- L'accompagnement aux Guichets Uniques pour les Demandeurs d'Asile : **27 jeunes ont été accompagnés au GUDA dans le cadre du dépôt de leur demande d'asile**

Dans le cadre de ses missions, l'association Themis a pu réunir les éléments essentiels pour rédiger et éditer un guide pratique de l'accompagnement des mineurs demandeurs d'asile.



Ce guide, disponible gratuitement sur demande permettra aux professionnels de la protection de l'enfance d'avoir recours aux informations permettant d'accompagner au mieux ce public.

c. Les auditions déléguées par le JAF

L'article 388-1 du Code civil énonce que :

« Dans toute procédure le concernant, le mineur capable de discernement peut, sans préjudice des dispositions prévoyant son intervention ou son consentement, être entendu par le juge ou lorsque son intérêt le commande par une personne désignée par le juge à cet effet.

Cette audition est de droit lorsque le mineur en fait la demande. Lorsque le mineur refuse d'être entendu, le juge apprécie le bien fondé de ce refus.

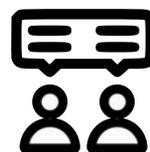
Le mineur peut être entendu seul, avec un avocat ou une personne de son choix. Si ce choix n'apparaît pas conforme à l'intérêt du mineur, le juge peut procéder à la désignation d'une autre personne. L'audition du mineur ne lui confère pas la qualité de partie à la procédure. »

Afin de permettre une diversification des possibilités d'audition des mineurs et bénéficier de la compétence particulière de l'association Themis à l'égard des adolescents, il est apparu pertinent de procéder à ces auditions, qui sont prises en charge par les personnels de l'association depuis juin 2020.



77

Désignations



178

Enfants et jeunes rencontrés

IV. Les actions collectives

L'association Themis a su démontrer, depuis de nombreuses années, son savoir-faire et son intérêt certain en ce qui concerne l'éducation à la citoyenneté et aux droits humains. L'Odyssée Citoyenne, l'Aventure Citoyenne et #CollègeCitoyen sont les projets qui l'illustrent pleinement.

Le processus éducatif de l'association Themis repose sur la participation active des enfants et des jeunes, l'objectif étant de créer un espace où ils peuvent s'exprimer librement.

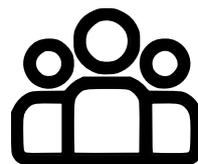
Notre démarche est de partir de ce qu'ils savent, de leurs expériences, de créer un climat propice à l'échange afin de les encourager à participer aux débats et ainsi de les rendre acteurs du projet ou de l'intervention.

L'éducation aux droits humains est le pilier de ce processus éducatif, avec comme support important pour nous : **la Convention Internationale des Droits de l'Enfant**.



1 054

Interventions sur l'ensemble de l'Alsace



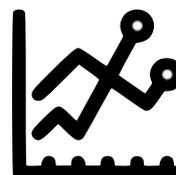
7 043

Enfants et jeunes rencontrés



118

Etablissements concernés



+ 32 %

D'interventions par rapport à 2021

a. Le Mois de l'Autre

Depuis 2004, le Conseil Régional d'Alsace a fait du mois de mars le mois dédié à l'« Autre » dans tous les lycées et CFA alsaciens. Le Conseil Régional propose pour cela de financer des actions portées par diverses associations du territoire alsacien visant à ouvrir à la différence, qu'elle soit sociale, culturelle, religieuse, ethnique, liée au genre ou au handicap.

Depuis plusieurs années déjà Themis participe activement à ce mois dédié au respect en proposant 3 actions :

Internet, les réseaux sociaux et la loi

- Sensibiliser à un usage responsable d'internet et des réseaux sociaux
- Susciter le questionnement des jeunes sur leurs utilisations des réseaux sociaux
- Permettre aux jeunes d'analyser du contenu numérique
- Présenter le cadre juridique et les sanctions pénales auxquelles s'exposent les jeunes

Le consentement dans les relations à l'autre : toi, moi et la loi

- Aborder la relation à l'autre dans le respect
- Susciter le questionnement des jeunes sur leurs représentations
- Permettre aux jeunes de se questionner sur l'image des femmes/hommes dans notre société
- Sensibiliser aux infractions à caractère sexuel
- Présenter le cadre juridique

Lutte contre les discriminations

- Susciter le questionnement des jeunes sur leurs représentations
- Illustrer la façon dont les stéréotypes et les préjugés alimentent les discriminations
- Permettre aux jeunes d'aborder de manière transversale les différents critères de discrimination
- Découvrir les dispositifs légaux et publics en matière de lutte contre les discriminations



1377

Lycéens



14

Lycées concernés



51

Interventions



32

Internet, les réseaux sociaux et la loi



9

Toi, moi et la loi



10

Lutte contre les discriminations

b. L'Odyssée Citoyenne

L'Odyssée Citoyenne est une action éducative qui propose aux enfants un véritable apprentissage de la citoyenneté, tout au long de l'année scolaire. Soutenu par l'Eurométropole de Strasbourg, ce parcours offre de nombreuses découvertes aux enfants (CM1/CM2). L'objectif est de les accompagner à être des citoyens responsables, respectueux et capables de vivre ensemble.

Le projet 2021/2022 s'articule autour de 8 étapes

1. Droit des enfants : découverte de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant
2. Vivre ensemble : participation au parcours pédagogique de l'Espace Egalité sur l'éducation au respect et à l'égalité des droits
3. Découverte de la justice : découverte du fonctionnement de la justice et rencontre avec un avocat ou un juge
4. Réseaux sociaux : sensibilisation aux droits en ligne, et ateliers sur l'usage responsable d'internet et des réseaux sociaux
5. Libertés: comprendre l'importance des droits et libertés pour le vivre ensemble. Visite du musée historique de la Ville « être enfant à Strasbourg entre 1939 et 1945 »
6. Démocratie : découverte du fonctionnement de la démocratie locale puis rencontre avec le ou la maire de sa commune
7. Eco-citoyenneté : Sensibilisation aux droits et à la protection de l'environnement puis visite de la réserve naturelle du Rohrschollen.

8. Citoyen européen : participation des enfants au Forum mondial de la démocratie, organisé par le Conseil de l'Europe, découverte des fondements et des missions du Conseil de l'Europe. Participation au Forum mondial de la démocratie, organisé par le Conseil de l'Europe

Les écoles de Strasbourg : Sturm, Jean Fischart, Stoskopf, Musau, Guynemer, Louvois, Schwilgué, Ecole du Rhin, Catherine, Eléonore, Ziegelwasser, Saint-Jean, Hohberg, Romains, Gutenberg, Sainte Aurélie, Léonard de Vinci, Erckmann-Chatrian, Jacqueline, Marguerite Perey.

Les écoles de l'Eurométropole : Bouchesèche, Prunelliers, Mermoz, Leclerc, Jean Racine, Avenir, Jules Vernes, Josué Hoffet, Exen Schweitzer, Libermann, Lixenbuhl.



726

Enfants concernés



30

Classes participantes



210

Interventions



150

Sorties organisées

c. L'Aventure Citoyenne

L'Aventure Citoyenne est une action éducative qui propose aux enfants un véritable apprentissage de la citoyenneté, tout au long de l'année scolaire. Cette action est une co-production entre l'association Thémis et la M2A (Service Familles et Parentalité). L'objectif est de les accompagner à être des citoyens responsables, respectueux et capables de vivre ensemble.

Le projet s'articule autour de 5 étapes

1. C'est parti pour l'aventure : travail autour de la citoyenneté et des droits de l'enfant
2. Mon Histoire : origines, nationalité, citoyenneté, laïcité et sortie au site minier Joseph Else
3. Mon environnement réel et virtuel : découverte des risques d'internet + journée au Centre d'initiation à la Nature et à l'Environnement
4. Engageons-nous : rencontre avec le maire de sa commune + participation au Forum des enfants en partenariat avec le Conseil de l'Europe, en lien avec les classes de Strasbourg et Colmar
5. Nous les enfants : rassemblement citoyen réunissant les enfants et les adultes (élus, partenaires, professionnels,...).
Aboutissement du « parcours citoyen » des enfants et temps de fête et d'échanges avec tous les acteurs de l'Aventure Citoyenne. La journée a été organisée en pleine nature : une demi-journée au Parc de Wesserling avec animations et visite libre et une demi-journée au Centre du Torrent de Storckensohn avec animations "nature, animaux et balades".

En nouveauté 2022, des malles pédagogiques ont été prêtées aux enseignants, un hymne a été créé en collaboration avec les enfants et l'artiste Marikala. L'équipe de l'Aventure a également créé un jeu de société « Internet, à quoi à sert? Dangers et bonnes pratiques ». De plus, une proposition d'un jumelage entre les classes de l'Aventure a été proposée pour mieux connaître le territoire de la M2A.

Des sorties ou rencontres optionnelles sont organisées à la demande des professeurs avec différents partenaires : SNCF, musée historique, Electropolis, brigade verte, archives et état civil de Mulhouse, professionnels de la justice et de la santé, etc.

Les écoles : Elémentaire Centre Wittelsheim, Koehl Anselm, Ile Napoléon, Jonquille, Elémentaire Baldersheim, Centre Kingersheim, Louis Pasteur, Lyautey, Les 3 collines, M et K Kraft, René Cassin, Drouot, Nordfeld, Kléber, Paul Stinzi, Koechlin, Jean Zay, Victor Hugo



697
Enfants



24
Classes



120
Interventions



96
Sorties
organisées

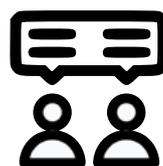
d. L'Odyssée Citoyenne Colmarienne

L'Odyssée Citoyenne est une action éducative qui propose aux enfants un véritable apprentissage de la citoyenneté, tout au long de l'année scolaire. Soutenu par la ville de Colmar et l'Etat, ce parcours offre de nombreuses découvertes aux enfants. L'objectif est de les accompagner à devenir des citoyens responsables, respectueux et capables de vivre ensemble.

Le projet 2021 2022 s'articule autour de 7 étapes

1. Citoyenneté : présentation du projet, échanges autour de la citoyenneté et découverte de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant
2. Vivre ensemble : Visite du Parcours de l'Egalité à Strasbourg
3. Découverte de la Justice et des adultes qui m'entourent : animation visant à découvrir les différentes fonctions et missions des adultes qui peuvent entourer l'enfant, rencontre avec un avocat
4. Réseaux sociaux : sensibilisation aux droits en ligne, et ateliers sur l'usage responsable d'internet et des réseaux sociaux
5. Démocratie : découverte du fonctionnement de la démocratie locale et rencontre avec le maire de sa commune
6. Europe : échanges et animations autour du Conseil de l'Europe. Forum des enfants réalisé en Visio conférence.
7. Final : participation des enfants au Forum des Enfants au conseil de l'Europe, qui s'est déroulé le 3 juin 2022

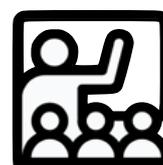
Les écoles: Maurice Barrès, Sebastien Brant, Antoine de St-Exupéry, Jean-Jacques Waltz, Jean Macé et Anne Franck



300
Enfants concernés



12
Classes participantes



60
Interventions



24
Sorties organisées

e. Cité Citoyenne

Cité Citoyenne est un nouveau projet qui a vu le jour en septembre 2022 au sein des Cités Educatives de Colmar.

Les quartiers concernés sont Europe-Schweitzer et Florimont- Bel-Air avec 2 collèges : Molière et Pfeffel.

Cité Citoyenne est une action éducative qui propose aux jeunes un véritable apprentissage de la citoyenneté, tout au long de l'année scolaire. Ce parcours permet aux élèves d'échanger autour de thématiques variées. L'objectif est de les accompagner à être des citoyens et citoyennes responsables, respectueux et capables de vivre ensemble.

Le projet, à destination des classes de 4ème, propose 3 étapes au choix parmi

1. Découverte de la Justice et des adultes qui m'entourent : animation visant à découvrir les différentes fonctions et missions des adultes qui peuvent entourer l'enfant, rencontre avec un avocat
2. Discriminations : animation autour des stéréotypes et des préjugés permettant d'aborder les différents critères de discriminations
3. Réseaux sociaux : sensibilisation aux droits en ligne, et ateliers sur l'usage responsable d'internet et des réseaux sociaux
4. Harcèlement : réflexion autour des relations interpersonnelles, des mécanismes du harcèlement et des émotions
5. Toi, moi et la loi : réflexion autour des relations interpersonnelles, de l'égalité de genre et du consentement dans les relations à l'autre.

Le bilan de l'édition 2022/2023 sera détaillé dans le prochain rapport d'activité.



2

Collèges participants

f. La participation des enfants

Nous œuvrons depuis plusieurs années afin de favoriser le droit à l'expression et à la participation des enfants.

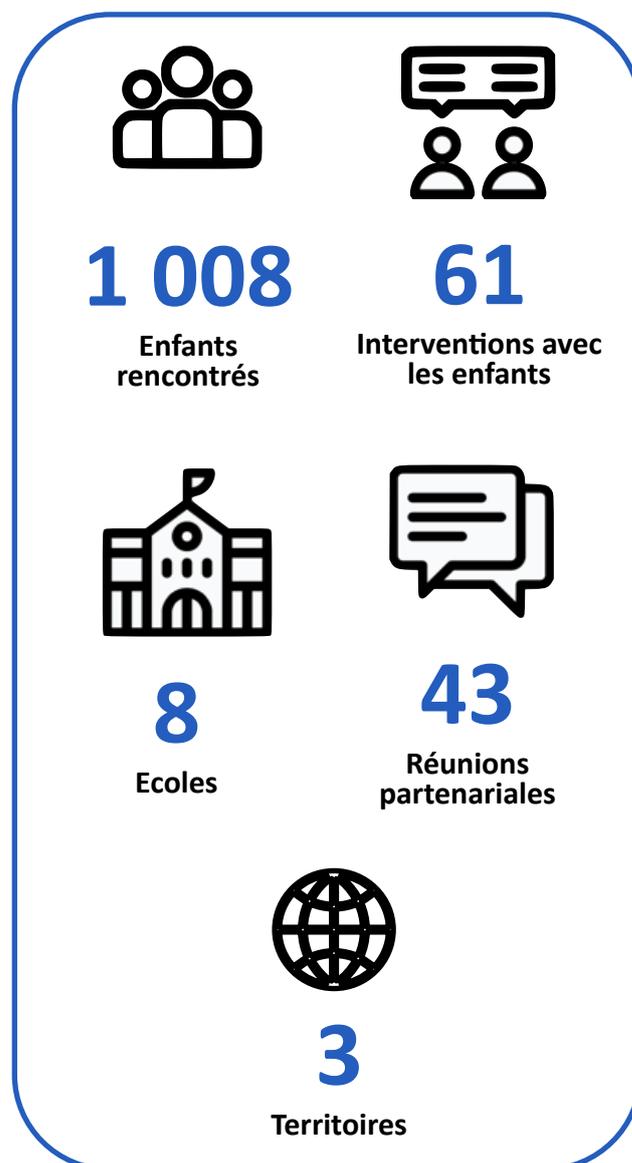
Les Conseils de Quartier des Enfants

Depuis l'année scolaire 2018/2019, nous coordonnons le projet des **Conseils de Quartier des Enfants**. Nous souhaitons offrir aux enfants des possibilités concrètes d'expérimenter une participation active sur leur territoire de vie, en leur reconnaissant une capacité à agir.

Il s'agit par ce biais de proposer aux enfants un véritable apprentissage de la citoyenneté à travers la mise en place d'instances démocratiques et participatives dans leur école, en travaillant en étroite collaboration avec les directions d'école, les professeurs et les professionnels et élus des collectivités.

Ce projet expérimental se déroule sur **temps scolaire**. Il est réalisé depuis septembre 2021 sur 3 territoires : le territoire de la Meinau, Koenigshoffen/Hohberg; puis en septembre 2021 le projet est élargi aux Quartiers Ouest de Schiltigheim et de Bischheim.

Sur l'année scolaire 2021/2022, nous nous sommes adaptés au contexte sanitaire et avons privilégié au début de l'année un passage dans chaque classe de CM1 et CM2 des écoles concernées pour aborder le droit à la participation et à l'expression et présenter le fonctionnement du Conseil de Quartier et les missions des enfants élus.



Rapport de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe

Themis a participé avec une classe de CM2 de l'école des Romains de Strasbourg aux travaux de l'Assemblée Parlementaire : "le droit d'être entendu – La participation de l'enfant : principe fondamental des sociétés démocratiques».

Les enfants ont participé à deux sous-commissions au Conseil de l'Europe et ont adressé des propositions à la rapporteure. Themis a contribué à la création du rapport en version adaptée aux enfants.

g. #CollègeCitoyen

Cette action propose aux jeunes collégiens un véritable apprentissage de la citoyenneté tout au long de l'année scolaire 2021 - 2022. Ce parcours en 6 étapes pour les collèges alsaciens situés en quartiers politiques de la Ville, offre de nombreuses découvertes aux élèves et tend à leur faire prendre conscience de leurs droits, responsabilités et devoirs ; il vient également soutenir et s'intégrer dans la nouvelle programmation d'enseignement moral et civique du collège.

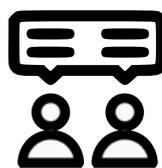
Le projet s'articule autour de 6 étapes

1. Citoyenneté : présentation du projet et découverte des notions abordées tout au long de l'année
2. Discriminations : travail mené sur les stéréotypes et les représentations
3. Internet et les droits en ligne : sensibilisation aux risques liés à l'usage des réseaux et de l'accès aux médias
4. Démocratie : découverte du fonctionnement de la démocratie au niveau national et local
5. Justice : découverte du fonctionnement de la justice et rencontre avec un professionnel de la justice (magistrat, avocat)
6. Forum des jeunes : participation des jeunes au Forum Mondial de la démocratie organisé par le Conseil de l'Europe le 12 juin 2022. Les jeunes ont été invités à s'exprimer sur leur vie de collégien et comment améliorer celle-ci. Ils ont également eu la surprise de recevoir la visite de Mme Brigitte Macron, qui a échangé avec eux sur le harcèlement en milieu scolaire.

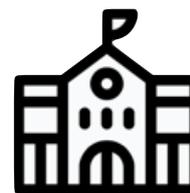
En raison du volume horaire du projet, certains établissements ont bénéficié d'un parcours « à la carte ».

Les collèges

- Kennedy (Mulhouse)
- Saint Exupéry (Mulhouse)
- François Villon (Mulhouse)
- Lutterbach
- Twinger (Koenigshoffen)
- Leclerc (Schiltigheim)
- ERPD (Neuhof)



303
Jeunes concernés



15
Classes de collège
participantes



57
Interventions



19
Sorties organisées

h. Les interventions menées auprès des mineurs confiés et/ou en conflit avec la Loi

Depuis janvier 2021, nous intervenons auprès des différents établissements relevant de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

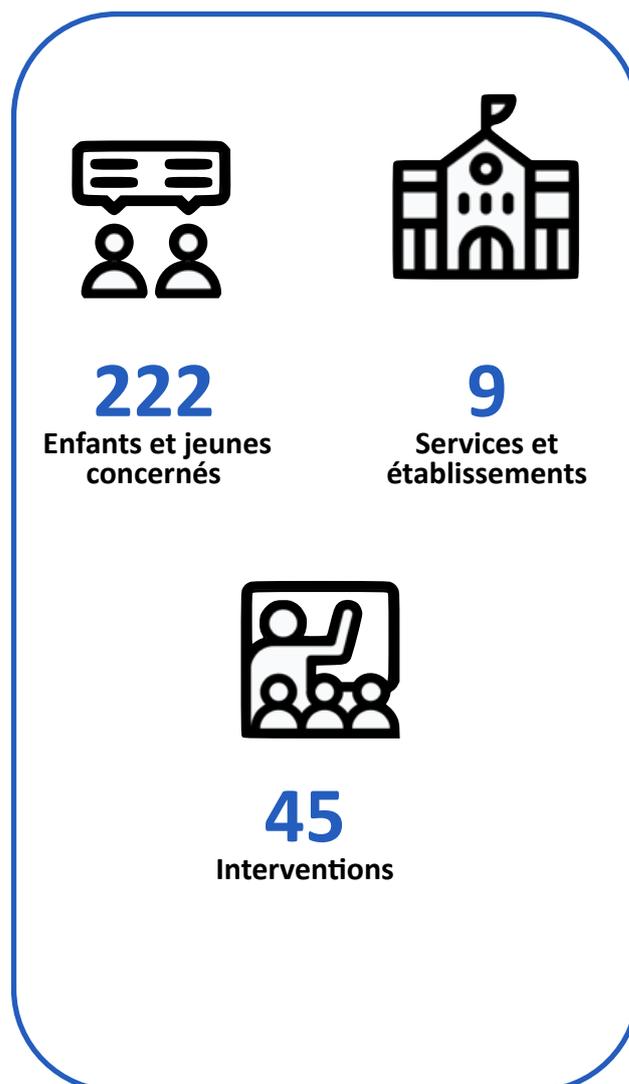
Nous proposons ainsi des interventions dans le cadre des peines de stage ou de mesures d'alternatives aux poursuites mis en oeuvre par les services de la PJJ.

Nous proposons également des interventions à la demande, à disposition de l'ensemble des établissements relevant de la protection de l'enfance sur le territoire alsacien. Nous intervenons ainsi sur les thématiques suivantes :

1. Lutte contre les discriminations
2. Toi, moi et la loi : le consentement
3. Internet, les réseaux sociaux et la loi
4. Découverte de la justice
5. Droits de l'Enfant
6. Harcèlement

En 2022, les interventions ont eu lieu au sein de différents lieux d'accompagnement d'enfants confiés et de jeunes en conflit avec la loi:

- STEMO
- MECS
- FAE
- UEAJ



i. Arachnima : la tournée des quartiers

« Ce projet a l'ambition de proposer une animation de rue à caractère festif et convivial, qui s'appuie sur des actions éducatives et citoyennes, aux familles et à la jeunesse des quartiers traversés.

Son contenu mêle une offre artistique et culturelle, sportive, ludique, scientifique, citoyenne, sur un même lieu au cœur des quartiers et à destination d'un public intergénérationnel pour permettre à chacun de découvrir et de pratiquer plusieurs activités.

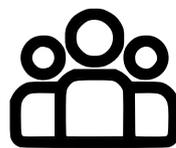
Il se distingue ainsi des offres de loisirs classiques de par son contenu et sa démarche de projet à la semaine, en soirée et le week-end.

L'exposition et la mise en lumière des travaux et apprentissages se fait le dimanche à l'occasion d'un spectacle final.

Arachnima en tournée est présente tout l'été, s'installant sur un quartier différent chaque semaine.

Elle s'étend du mardi au dimanche inclus, sur un large créneau horaire, allant de 17h à 21h selon la programmation des animations de soirées, cinéma de plein air, concert, repas, spectacle...

Pour 2022 encore, nous avons proposé un atelier autour de notre jeu de Loi, imprimé sur une bâche 2m x 2m. Ce jeu aborde de manière ludique plusieurs thématiques : les réseaux sociaux, la discrimination, la démocratie, les droits de l'enfant et la justice.



390

Enfants et jeunes concernés



8

Quartiers



40

Interventions

Nous avons également cette année de nouvelles cartes Junior, pouvant s'utiliser avec le même plateau de jeu mais dont le contenu est adapté aux plus jeunes.

j. Les actions dans le sport

Partenariat avec le District d'Alsace de Football

Depuis la rentrée 2019, Themis et le District d'Alsace de Football se sont accordés sur la tenue d'interventions communes à destination des jeunes licenciés, et plus tard des éducateurs et dirigeants.

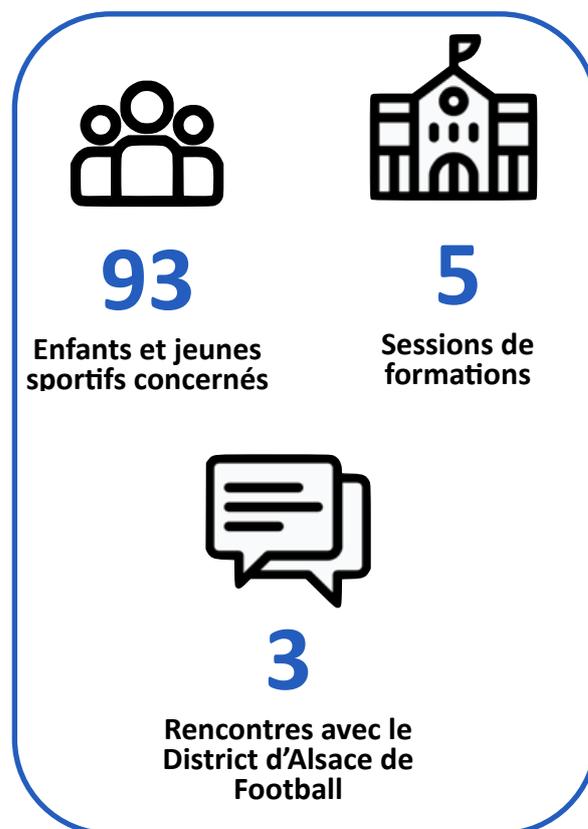
Nous proposons ainsi d'intervenir durant les stages de foot-vacances sur le territoire alsacien, sensibilisant ainsi les footballeurs sur les discriminations et stéréotypes qui existent dans le milieu du sport et du football en particulier.

Cette collaboration a été à l'honneur lors de notre Assemblée Générale 2021, où nous avons signé une convention de partenariat entre le District et Themis.

Autres interventions

En complément de ce partenariat, nous sommes également intervenus en 2022 auprès de l'Académie du Racing Club de Strasbourg pour 9 interventions sur des thématiques telles que le consentement, le harcèlement et les réseaux sociaux.

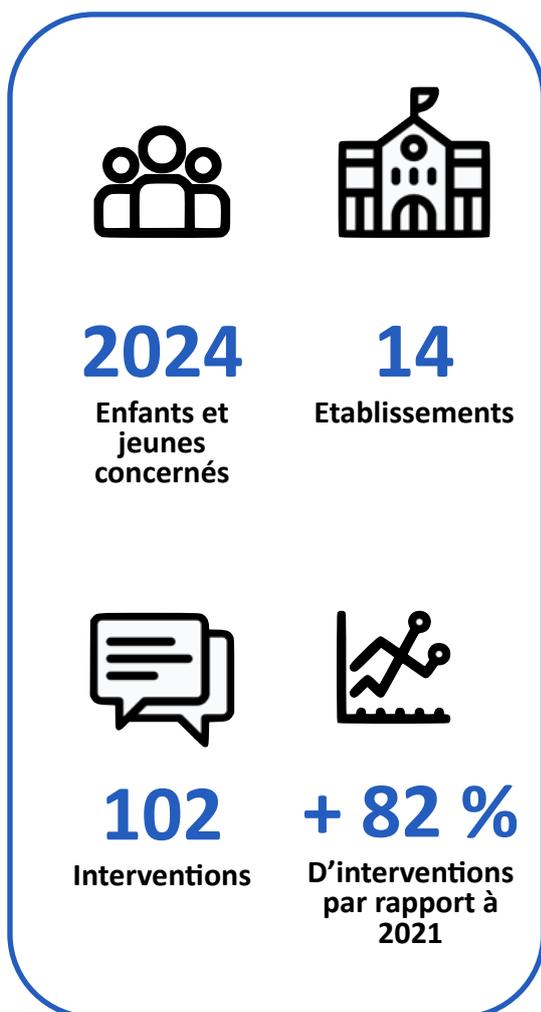
Nous sommes également intervenus auprès des éducateurs de l'Académie pour échanger au sujet des violences faites aux enfants, notamment en milieu sportif.



k. Les actions à la demande

L'association Themis est régulièrement sollicitée pour des interventions spécifiques à la demande. Nous sommes intervenus autour de plusieurs thématiques : les réseaux sociaux, la justice, la discrimination, la CIDE, la participation des enfants ou encore le harcèlement.

Nous avons noté une hausse significative des demandes d'interventions, notamment en milieu scolaire.



l. Espace Egalité

Depuis 2015, dans le cadre des semaines de l'égalité de la Ville de Strasbourg, Themis est impliquée avec d'autres associations dans la conception pédagogique du parcours éducatif pour l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations.

Depuis 2019, un lieu permanent a été co-construit avec les associations à l'origine du projet et la mission lutte contre les discriminations de la Ville de Strasbourg. L'**Espace Egalité** a pour mission d'accueillir différents publics pour aborder de manière transversale toutes les formes de discriminations. Ce parcours interactif permet aux enfants, jeunes ou adultes de participer de manière active à différents ateliers, durant lesquels ils sont amenés à questionner leurs représentations, à débattre, à coopérer. Les groupes sont amenés à expérimenter une situation de discrimination. Cette expérience permet d'aborder les différents critères de discrimination définis par la loi et de présenter le cadre légal qui permet de garantir l'égalité des droits.

Themis s'implique de manière régulière depuis 2015 dans le groupe de travail « Eduquer au respect et à l'égalité des droits » avec d'autres associations engagées et la Ville de Strasbourg, afin de concevoir des outils pédagogiques adaptés aux enfants et aux jeunes.

Les professionnels de l'équipe éducative de Themis assurent régulièrement la médiation du parcours pour des groupes d'enfants et de jeunes.

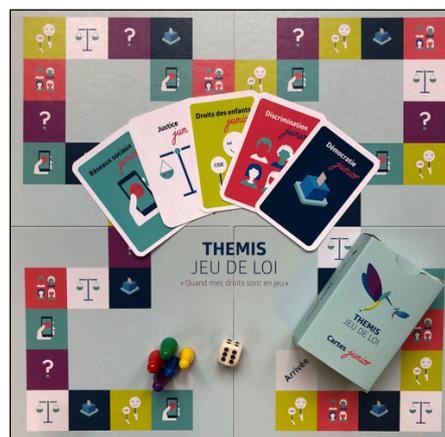
Le parcours éducatif de l'Espace Egalité fait partie intégrante des projets de l'Odyssée Citoyenne et de #CollègeCitoyen.

m. Cartes Junior du jeu de Loi

Créé en 2020 par les équipes pluridisciplinaires (juristes, éducateurs et psychologues) de l'association Themis, « Themis jeu de Loi » est un jeu de divertissement et d'apprentissage dédié aux droits des mineurs et destiné à tous les enfants et adultes dès l'âge de 12 ans. Il est destiné aux établissements scolaires, aux foyers, aux C.E.F et aux C.E.R, aux centres socio-culturels et aux accueils périscolaires, mais également aux familles.

Vendu au prix de **30 euros**, l'achat de chaque boîte de jeu apporte ainsi un soutien aux actions de l'association Themis.

Nous avons pu éditer en 2022 des **cartes adaptées aux plus jeunes**. Les cartes Junior sont à utiliser avec le plateau et les règles du jeu de Loi Themis. Ces questions, accessibles à partir de 8 ans, permettent aux enfants, jeunes et adultes de jouer ensemble.





AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



L'association Themis : 3 sites sur toute l'Alsace



asso_themis

www.themis.asso.fr



Association Themis



THEMIS

Accès au droit pour les enfants et les jeunes